

Rapport d'activités

2024

1. Le mot du Président
2. Calendrier global de la Révision du SCoT Sud Loire
3. Les instances 2024
4. Le projet de SCoT arrêté
5. 2024 une année de concertation et d'échanges avec le public
6. L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT
7. La construction d'un programme d'actions
8. Participation à l'Inter-Scot et à la fédération des Scot : la reprise de la coordination
9. Une année de mutation de l'organisation technique



Le mot du Président

Un projet de SCoT arrêté : délai, ambitions et dialogues

Une feuille de route claire dans un environnement mouvant et souvent chaotique : peut-on mieux décrire le défi de la planification locale à l'horizon 2050 ? Le SCoT Sud Loire a vingt ans et il se doit d'imaginer les vingt ans à venir.

Même si la loi Climat et Résilience définit des objectifs ambitieux dans un cadre européen qui conforte désormais le droit français.

Cette ambition, l'année 2024 a permis de la partager avec tous les élus que ce soit en Bureau, en Comité Syndical ou dans chacune des près de 200 communes rassemblées au sein du SCoT Sud Loire. Les réunions publiques ouvertes ont aussi permis de la partager avec tous les citoyens et habitants qui souhaitent participer à la construction de l'avenir de leur territoire.

L'unanimité qui a salué l'arrêt du projet à la fin du mois de décembre s'explique tout à la fois par cette ambition partagée et par le dialogue maintenu et nourri avec chaque échelon territorial dans un contexte de questionnement permanent. Zan ou pas Zan : la question n'a cessé de se poser. Et il était crucial d'expliquer et de parler projets et contraintes foncières.

Ambition et dialogues dans un délai contraint pour ne pas obérer l'avenir du territoire en réalisant au plus vite un « *aggiornamento* » incontournable des documents d'urbanisme. Le SCoT se devait le premier de respecter cette contrainte de temps, débattue et pesée avec l'Etat, et avec le soutien majeur du Préfet.

Ensemble, nous y sommes arrivés.

Calendrier global de la révision 2018-2024

		Comité syndical	Réunion publique	Forum élus	PPA
29 mars 2018	Délibération de prescription de la révision	✓			
27 nov. 2018	Première réunion publique à Feurs – présentation de la procédure de Révision		✓		
01 avr. 2019	Comité de pilotage des personnes publiques associées				✓
17 juin 2021	Forum de présentation du diagnostic aux élus			✓	
14 sept. 2021	Comité de pilotage des personnes publiques associées				✓
09 déc. 2021	Présentation du diagnostic	✓			
22 sept. 2022	Forum de présentation du PAS aux élus			✓	
12 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
19 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
09 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
10 nov. 2022	Comité de pilotage des personnes publiques associées				✓
16 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		✓		
01 déc. 2022	Débat préalable sur le projet d'aménagement stratégique	✓			
14 mars 2024	Présentation des options de consommation foncière	✓			✓
07 juin 2024	Réunion publique de présentation du PAS		✓		
13 juin 2024	Comité de pilotage des personnes publiques associées PAS				✓
28 juin 2024	Débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS)	✓			
24 oct. 2024	Réunions publiques en vue de l'arrêt du projet		✓		
14 nov. 2024	Comité de pilotage des PPA en vue de l'arrêt du projet				✓
16 déc. 2024	Délibération d'arrêt du projet	✓			

Les rencontres des instances politiques en 2024

Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire assure tout à la fois la direction politique d'un projet de territoire, celle permettant la construction d'un document cadre intégrateur, ainsi que le pilotage d'une organisation travaillant à la mise en œuvre quotidienne des objectifs de planification inscrit dans le SCoT.

La direction politique

Christophe Bazile, Maire de Montbrison et Président de Loire Forez Agglomération, est président depuis le 30 mars 2023.

Le comité syndical s'est réuni à quatre reprises en 2024 :

- 1^{er} février
- 14 mars
- 10 juillet, débat sur le PAS
- 16 décembre, arrêt projet

Le Bureau s'est réuni douze fois en 2024 :

- 18 janvier
- 15 février
- 7 mars
- 12 avril
- 17 mai
- 14 juin
- 12 juillet
- 28 août (DAACL)
- 6 septembre
- 10 octobre
- 12 novembre
- 13 décembre

Le comité de pilotage des personnes publiques associées (PPA) s'est réuni à deux reprises :

- Le 8 juillet, pour débattre sur le Projet d'Aménagement Stratégique
- Le 14 novembre, pour examiner le projet arrêté

Le syndicat mixte a organisé deux réunions publiques multisites :

- Le 7 juin pour débattre sur le Projet d'Aménagement Stratégique
- Le 24 octobre pour présenter le projet arrêté

Dans le cadre du déploiement de la loi Climat et Résilience, le Président du SCoT a organisé deux rencontres avec les Parlementaires ligériens :

- Le 12 juillet
- Le 6 septembre (avec la Chambre d'Agriculture)

Le projet de SCoT arrêté le 16 décembre 2024

Présenté en réunion publique le 24 octobre 2024, le projet de SCoT a été débattu par le comité syndical le 16 décembre après avoir été examiné par les personnes publiques associées le 14 novembre.

Il résulte du travail engagé en mars 2018 par les équipes du SCoT accompagnées par la maîtrise d'œuvre de l'agence d'urbanisme du territoire, EPURES.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le SCoT révisé intègre :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

S'agissant des annexes d'un SCOT, l'article L.141-15 du Code de l'urbanisme dispose que :

« Les annexes ont pour objet de présenter :

- 1° Le diagnostic du territoire, qui présente, notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agricole, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique. En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes ;*
- 2° L'évaluation environnementale prévue aux articles L. 104-1 et suivants ;*
- 3° La justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs ;*
- 4° L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs ;*



Pièce essentielle du nouveau SCoT Sud Loire, le Projet d'Aménagement Stratégique permet d'exprimer sur vingt ans un projet politique, stratégique et prospectif.

Ce projet intègre notamment et prioritairement un objectif de Zéro Artificialisation Nette conformément à la loi du 20 juillet 2023.

Ce projet s'applique à un périmètre élargi à l'échelle de 198 communes qui définit l'espace d'application et de gouvernance du SCoT Sud Loire.

Conformément aux termes de l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, le P.A.S. comporte les éléments suivants :

- Une définition des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans ;
- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une délimitation des enjeux qui se dégagent de ce diagnostic ;
- Une détermination, par tranches de dix années, d'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Les objectifs définis doivent concourir à la coordination des politiques publiques sur les territoires en favorisant et en respectant :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux ;
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

La rédaction de ce document a été réalisée à partir du cadre de référence suivant :

- Les objectifs inscrits dans la délibération de révision du SCoT Sud Loire du 29 mars 2018 ;
- Des orientations légales et réglementaires à intégrer : loi Climat et Résilience, SDRADDET, Chartes des Parcs naturels régionaux du PILAT et du LIVRADOIS-FOREZ.
- Les acquis du SCoT de 2013 ;
- Les enjeux issus du diagnostic territorial actualisé en 2019 puis en 2024 ;
- Les différentes contributions collectives et rencontres organisées dans le cadre de la procédure de révision du SCoT Sud Loire depuis 2018 (une cinquantaine de rencontres avec les habitants et les élus qui viennent s'ajouter aux instances mensuelles du syndicat

2024 : une année de concertation et d'échanges avec le public

Afin de respecter la délibération de révision et de bien garantir l'information du public, le syndicat mixte a préparé et organisé deux réunions multisites avec l'appui de la presse et de supports de synthèse. Ces réunions ont permis de mobiliser plus de 200 personnes.

Le 7 juin 2024 : réunions multisites sur le Projet d'Aménagement Stratégique

Saint Etienne Métropole

Cité du Design
Auditorium Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint Etienne
Rue Marius Patinaud
42000 SAINT ETIENNE

Forez Est

Les Foréziennes
Salle de l'Auditorium
54 rue Philibert Gary
42210 MONTROND LES BAINS

Loire Forez Agglomération

Hôtel d'Agglomération de Loire Forez Agglomération
17 boulevard de la Préfecture
42600 MONTBRISON

Monts du Pilat

Mairie de Bourg Argental
Salle du Conseil Municipal
Place de l'Hôtel de Ville
42220 BOURG ARGENTAL

<https://www.scot-sudloire.fr/reunions-publiques-2024/> ; ce lien permet d'accéder aux invitations, à la plaquette, aux photos et à un enregistrement vidéo intégral de la réunion multisite du 7 juin 2024.

Le 24 octobre 2024 de 19h à 21h : réunions multisites sur l'Arrêt Projet

Saint Etienne Métropole

Allée F – Grande salle du Rez-de-Chaussée
2 avenue Grüner
42 000 SAINT-ETIENNE

L'Atelier du Rival
20 rue du Rival
42 210 MONTROND-LES-BAINS

Loire Forez Agglomération

Hôtel d'Agglomération de Loire Forez Agglomération
17 boulevard de la Préfecture
42600 MONTBRISON

Monts du Pilat

Mairie de Bourg Argental
Salle du Conseil Municipal
Place de l'Hôtel de Ville
42220 BOURG ARGENTAL

<https://www.scot-sudloire.fr/arret-projet-scot-revise-reunions-publiques-concertation-24-octobre-2024/> ; ce lien permet d'accéder aux invitations, à la plaquette, aux photos et à un enregistrement vidéo intégral de la réunion multisite du 24 octobre 2024.



4 lieux

Saint-Étienne Métropole
Cité du Design
Auditorium Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne
Rue Marius Patinaud
42000 SAINT-ÉTIENNE

Loire Forez agglomération
Hôtel d'agglomération de Loire Forez agglomération
17 Boulevard de la Préfecture
42600 MONTBRISON

Forez-Est
Les Foréziales
Salle de l'Auditorium
54 rue Philibert Gary
42210 MONTROND-LES-BAINS

Monts du Pilat
Mairie de Bourg-Argental
Salle du Conseil Municipal
Place de l'Hôtel de Ville
42220 BOURG-ARGENTAL

**VEN
07
JUIN
18h-20h**

**Réunions
publiques**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
scot
SUD LOIRE

Les élus du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire
vous invitent à une réunion publique de présentation et d'échanges
autour du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**

La mise en œuvre opérationnelle du SCoT en 2024, l'accompagnement des territoires

Sur les documents de planification, d'urbanisme et d'aménagement - Présence aux réunions en qualité de Personne Publique Associée, concertation préalable, coordination ou ateliers (PLU, PLUi, modifications, permis de construire ou d'aménager, certificat d'urbanisme, plan climat air énergie, plan alimentaire territorial, plan de mobilité, plan de prévention des risques miniers, réseau urbanisme, réseau vélo, formation ADS, schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes) :

Saint-Etienne-Métropole : Saint-Etienne-Métropole, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Jean-Bonnefonds, La Valla-en-Gier, Lorette, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Sainte-Croix-en-Jarez, L'Etrat, Saint-Etienne, Saint-Priest-en-Jarez, Le Chambon-Feugerolles

Loire-Forez-Agglomération : Loire-Forez-Agglomération, Bonson, Estivareilles, Saint-Just-Saint-Rambert

Forez-Est : Forez-Est, Pouilly-les-Feurs, Feurs, Veauche, Avézieux

Monts du Pilat : Jonzieu

Département : Réseau Vélo, Commission Locale de l'Eau

Avis donnés dans le cadre de modification ou révision pour :

Saint-Etienne Métropole : Saint-Etienne Métropole, Unieux, Saint-Maurice-en-Gourgois, La Valla-en-Gier, La Tour-en-Jarez, Lorette, Saint-Christo-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Etienne

Loire-Forez-Agglomération : Bussy-Albieux

Forez-Est : Avézieux, Feurs, Montrond-les-Bains, Violay, Bellegarde-en-Forez, Saint-Cyr-les-Vignes

Département : Direction Départementale des Territoires

Avis donnés dans le cadre de l'instruction d'autorisation d'urbanisme pour des permis d'aménager et permis de construire ou déclaration préalable pour :

Saint-Etienne Métropole : Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, L'Etrat, Saint-Etienne, Saint-Héand, Chamboeuf, La Fouillouse, Andrézieux-Bouthéon

Loire-Forez-Agglomération : Bonson, Estivareilles, Saint-Just-Saint-Rambert

Participation à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour :

Saint-Etienne Métropole : La Fouillouse

Loire-Forez-Agglomération : Saint-Romain-le-Puy

Forez-est : Feurs

Action judiciaire :

Saint-Etienne Métropole : Saint-Priest-en-Jarez

Forez-est : Feurs

La construction d'un programme d'actions au cours de l'année 2024

Le SCoT Sud Loire approuvé en 2013 a été un document fondateur de la coopération et de l'harmonisation des politiques publiques des EPCI sur un premier périmètre.

La révision du SCoT Sud Loire, enclenchée le 29 mars 2018, portant sur un périmètre élargi réunissant 198 communes, est porteuse d'un modèle de développement renouvelé et adapté, fondé sur les transitions, la sobriété, la complémentarité et la coopération entre les EPCI et une approche davantage qualitative que quantitative.

Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire est l'animateur et le garant de la mise en œuvre de cette démarche.

Le programme d'actions répond aux dispositions de l'article L141-19 du Code de l'urbanisme qui précise que « le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre ».

Il permet d'organiser et de systématiser des besoins définis avec les EPCI au regard des enjeux territoriaux en mobilisant les compétences d'analyses de l'agence d'urbanisme, EPURES.

Il est composé de quatre catégories d'actions envisagées par le SCoT :

- Animer des scènes d'échanges.
 - Echanges sur les politiques d'accueil économique conduites par les EPCI du SCoT Sud Loire
 - Echanges sur l'agriculture locale du SCoT Sud Loire
 - Connaissances sur la biodiversité
- Produire des éléments pour la mise en œuvre coordonnée du SCoT.
 - Les rapports triennaux du rythme de consommation d'ENAF et de l'artificialisation
- Initier les échanges préalables.
 - Concertation entre Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et leurs partenaires.
- Construire avec les EPCI membres du SCoT des positions du Sud Loire.
 - Construire une position Sud Loire sur les projets d'infrastructure de mobilité situés hors périmètre SCoT, mais impactant le fonctionnement des mobilités du Sud Loire
 - Construire une position commune sur des sujets et projets extraterritoriaux impactant le territoire du Sud Loire

Participation à l'Inter-Scot et à la fédération des Scot : la reprise de la coordination de l'Inter-SCoT

En 2024, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne. Elle s'est ainsi réunie à onze reprises en comité technique et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet.

Cette année a été marquée par la révision du Chapitre Commun de l'inter-Scot, élaboré en 2006 puis modifié à la marge en 2013 du fait de l'élargissement de la démarche à trois Scot plus ruraux. Datant de plus de 10 ans, ces orientations communes nécessitaient donc une actualisation pour tenir compte des enjeux démographiques, climatiques et écologiques, de sobriété foncière (ZAN) et d'une organisation multipolaire renouvelée permettant notamment un développement économique moins concentré sur l'agglomération lyonnaise.

Les présidents des 12 Scot se sont ainsi retrouvés le 10 janvier 2024 à Ambronay pour échanger sur ces enjeux et défis, ce qui a permis aux Agences d'Urbanisme de Lyon et Saint Etienne de proposer une nouvelle rédaction de ce document qui a été entériné.

Aux termes de l'année 2024, il a été convenu que le SCoT Sud Loire reprendrait la coordination de la démarche Inter-SCoT à la suite du SEPAL.

Bilan du travail réalisé avec la fédération nationale des SCoT :

Le syndicat mixte est adhérent de la fédération nationale des SCoT. Aussi, il bénéficie de l'accès aux études et enquêtes réalisées par la fédération, aux différentes formations et aux clubs techniques sur des sujets propres aux SCoT, à sa plateforme d'échange et d'analyse juridique.

Dans ce cadre, Laurent Drillon coanime le club technique « mise en œuvre des SCoT ». En 2024, ce club a organisé lors des pré-rencontres d'Arras le 28 août une plateforme d'échange autour du « programme d'actions », nouvel outil des SCoT « modernisés ». Cette animation donne lieu à un travail ponctuel ainsi qu'à la production de notes et d'outils.

Bernard Soutrenon a représenté le syndicat mixte auprès de l'instance fédérale aux rencontres nationales des SCoT les 29 et 30 août à Arras - « 50 nuances de verts : construire sa stratégie écologique territoriale ».

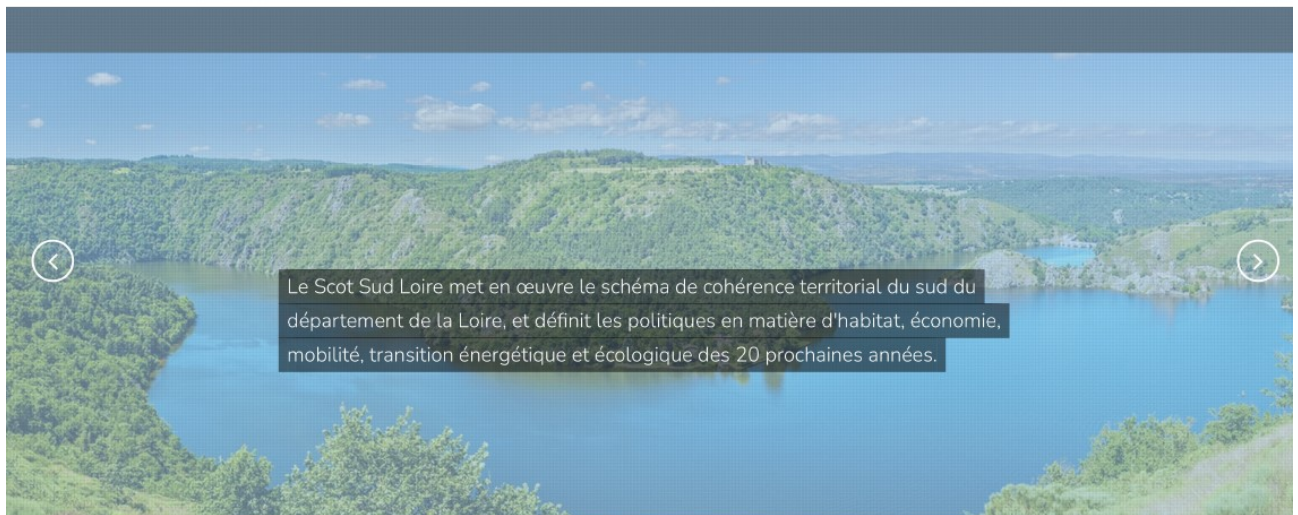
Laurent Drillon a également assisté au bureau fédéral en novembre lors duquel a été débattu la ligne directrice à construire pour définir la position de la fédération sur la proposition de Loi dite « TRACE ».

<https://www.fedescot.org/>

Une année de mutation de l'organisation technique :

L'année 2024 a permis de reprendre l'ensemble des questions de fonctionnement du syndicat mixte à nouveaux frais, notamment pour réduire les coûts et pour optimiser l'efficacité du SCoT :

- Déménagement, du 46 rue de la Télématic au 10 rue Maris Patinaud
- Archivage des dossiers du SCoT depuis sa création avec l'appui des Archives Départementales
- Transfert de la gestion des carrières et paies au Centre de Gestion de la Loire
- Audit flash externe sur les finances du SCoT et révision des imputations d'investissement
- Mise en place de la M57
- Mise en place du RIFSEEP
- Passation d'un MAPA pour une AMO Juridique avec le Cabinet BLT
- Achèvement du Plan Paysage
- Achèvement de l'évaluation environnementale
- Mise à jour du site internet : <https://www.scot-sudloire.fr/>



4 octobre 2024 in Actualités

Arrêt du projet de SCoT révisé : réunions publiques de concertation le jeudi 24 octobre à 19h

Réunions publiques de concertation Arrêt du projet de SCoT révisé, jeudi 24 octobre

29 juillet 2024 in Actualités

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Consultez la délibération du Comité Syndical du 10 mercredi 10 juillet : 99_DE-délib 017-2024 Débat sur les

16 juillet 2024 in Actualités

Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique

Le 10 juillet 2024, le comité syndical du SCoT Sud Loire s'est réuni à Montbrison pour débattre de son projet d'aménagement stratégique. Les représentants des

Le Bureau installé en mars 2023, composé d'un Président et de 8 Vice-présidents.

Christophe BAZILE
Président
Loire Forez Agglomération



Gilles THIZY
1^{er} Vice-président
Saint-Etienne Métropole



Pierre VERICEL
2^{ème} Vice-président
CC Forez Est



Bernard SOUTRENON
3^{ème} Vice-président
CC Monts du Pilat



François DRIOL
4^{ème} Vice-président
Saint-Etienne Métropole



Patrick LEDIEU
5^{ème} Vice-président
Loire Forez Agglomération



Gérard DUBOIS
6^{ème} Vice-président
CC Forez Est



David FARA
7^{ème} Vice-président
Saint-Etienne Métropole



Patrick BOUCHET
8^{ème} Vice-président
Saint-Etienne Métropole



Le Comité Syndical, composé de 29 membres titulaires et 29 membres suppléants.

Saint Etienne Métropole

12 représentants titulaires

12 représentants suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gaël PERDRIAU	M. Jean-Luc DEGRAIX
M. Gilles THIZY	M. Robert KARULAK
Mme Marie-Christine THIVANT	M. Gilbert SOULIER
M. Vincent BONY	M. Guy FRANCON
M. François DRIOL	M. Michel GANDILHON
Mme Sylvie FAYOLLE	Mme Christiane BARAILLER
M. David FARA	M. Christian SERVANT
M. Jean-Pierre BERGER	M. Denis BARRIOL
M. Christophe FAVERJON	M. André CHARBONNIER
M. Patrick BOUCHET	M. Charles DALLARA
M. Pascal GONON	M. Jean-Philippe PORCHEROT
M. Philippe DENIS	M. Jean-Claude FLACHAT

Loire Forez Agglomération

8 représentants titulaires

8 représentants suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Christophe BAZILE	M. Pierre GIRAUD
Mme Simone CHRISTIN-LAFOND	M. Alain LAURENDON
M. Patrick LEDIEU	M. Patrice COUCHAUD
M. Patrick ROMESTAING	M. Jean-Paul FORESTIER
M. Olivier JOLY	M. Yves MARTIN
M. Valéry GOUTTEFARDE	M. Eric LARDON
M. Marc ARCHER	M. Georges THOMAS
Mme Claudine COURT	M. Julien DEGOUT

Communauté de Communes Forez-Est

8 représentants titulaires

8 représentants suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gilles DUPIN	M. Patrick MATHIEU
M. Pierre VERICEL	M. Jacques DE LEMPS
M. Claude MONDESERT	M. Jean-François RASCLE
M. Christian DENIS	M. Julien DUCHE
M. Christian MOLLARD	M. Jean-Baptiste ACHARD
M. Sébastien DESHAYES	M. Pierre SIMONE
M. Robert FLAMAND	M. Bruno COASSY
M. Gérard DUBOIS	Mme Ghislaine DUPUY

Communauté de Communes des Monts du Pilat

1 représentant titulaire

1 représentant suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Bernard SOUTRENON	M. Denis THOUMY

Porté par un syndicat mixte rassemblant quatre EPCI, le SCoT Sud Loire est administré par une équipe de trois agents.

Cette gestion administrative s'articule autour de trois axes principaux :

- Vie institutionnelle, budgétaire et comptable
- Révision et mise en œuvre du document d'urbanisme
- Veille réglementaire, partenariats territoriaux et animation des instances d'échanges politiques et techniques

Depuis sa création, le SCoT Sud Loire associe l'agence d'urbanisme EPURES à l'élaboration de ses diagnostics et de ses documents cadres. Cette association se trouve formalisée dans une convention de partenariat pluriannuel qui mobilise plus du tiers des ressources du syndicat.

Pascale FRECON

Responsable administrative

Courriel : p.frecon@scot-sudloire.fr

Laurent DRILLON

Responsable urbanisme

Issu de la filière ingénierie du bâtiment, Laurent Drillon a pratiqué l'urbanisme opérationnel et réglementaire dans une petite ville, ce qui l'a amené à appréhender les sujets complexes de l'aménagement du territoire et la mise en cohérence des différentes politiques publiques en la matière. Ces sujets l'ont naturellement conduit à s'intéresser à l'évolution du territoire dans un contexte de bouleversement climatique et l'a amené à travailler pour le syndicat mixte du SCoT Sud-Loire

Courriel : l.drillon@scot-sudloire.fr

Philippe POURTIER

Directeur

En charge du développement urbain et de la gestion des communes de diverses strates depuis quinze ans, Philippe Pourtier accompagne élus et équipes territoriales pour faire face aux conséquences locales des crises. Le goût du débat politique décentralisé, de la résolution des conflits et de l'anticipation par la planification l'ont amené à s'engager au service du SCoT Sud Loire.

Courriel : p.pourtier@scot-sudloire.fr

Tél : 06 73 53 33 29

Les budgets du syndicat mixte, 2023-2026

	CA 2023 - 31/01/24	CA 2024 - 18/02/24			2025	2026
Dépenses de fonctionnement	575 137,72 €	599 140,03 €			769 000,00 €	640 500,00 €
Frais de personnel	159 645,85 €	169 147,49 €			270 000,00 €	228 000,00 €
Frais à caractères généraux - dont mise à disposition et convention	162 891,73 €	138 194,02 €			101 318,00 €	68 000,00 €
Subvention EPURES	92 527,00 €	92 802,00 €			98 995,00 €	99 000,00 €
Provision contentieux SCoT approuvé					41 750,00 €	105 500,00 €
Dotation aux amortissements	160 073,14 €	198 996,52 €			185 600,00 €	140 000,00 €
Virement à section d'investissement					71 337,00 €	
Recettes de fonctionnement	652 044,67 €	624 248,12 €			769 000,00 €	699 250,00 €
Reprise de résultat de fonctionnement					42 080,43 €	- €
Participation EPCI	595 000,00 €	595 000,00 €			684 250,00 €	684 250,00 €
DGD	55 000,00 €	28 000,00 €			28 000,00 €	- €
Produits divers de gestion	2 044,67 €	1 248,12 €			14 669,57 €	15 000,00 €
Dépenses d'investissement	195 045,76 €	279 651,60 €			337 076,13 €	207 710,00 €
Solde d'exécution d'investissement					79 939,13 €	
Divers investissements	1 765,20 €				10 000,00 €	20 000,00 €
Etudes EPURES					158 057,00 €	140 000,00 €
Etudes Environnement					34 080,00 €	20 000,00 €
Paysage	193 280,56 €				- €	27 710,00 €
BLT					55 000,00 €	- €
Recettes d'investissement	213 670,17 €	202 062,65 €			337 076,13 €	148 960,00 €
Solde d'exécution d'investissement						
Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068)	53 597,03 €	2 350,78 €			79 939,13 €	- €
Amortissement	160 073,14 €	198 996,52 €			185 600,00 €	140 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement					71 337,00 €	- €
FCTVA		715,35			200,00 €	8 960,00 €
Solde de fonctionnement	76 906,95 €	25 108,09 €			- €	58 750,00 €
Solde d'investissement	18 624,41 €	- 77 588,95 €			- €	- 58 750,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur	22 355,30 €	96 911,47 €				
Résultat d'investissement antérieur	- 20 975,19 €	- 2 350,18 €				
Dépenses totales	770 183,48 €	878 791,63 €			1 106 076,13 €	848 210,00 €
Recettes totales	865 714,84 €	923 222,24 €			1 106 076,13 €	848 210,00 €